



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE
DEPARTEMENT : HAUTE-GARONNE
Arrondissement : Muret

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° 2021 06

Objet : Vente d'une BOM Dennis EAG, 413 CAQ 31 à l'entreprise Hervier NMA 65

Le Président de la Communauté de Communes du Volvestre :

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DE_008_2020 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en vente divers matériels inutilisés par la Communauté de Communes du Volvestre ;

Vu les estimations faites par le service Bâti sécurité de la communauté ;

Considérant la demande d'achat de l'entreprise Hervier NMA 65,

DECIDE

Article 1^{er} : Approbation de la vente à l'entreprise Hervier NMA 65

D'approuver la vente à l'entreprise Hervier NMA 65 du matériel BOM Dennis EAG, 413 CAQ 31 en l'état, au prix de mille euros TTC (1 000 € TTC).

Article 2 : Exécution

Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Volvestre est chargée de l'exécution de la présente décision.

Inscription au registre.
Pour copie conforme.

A Carbone, le 22 mars 2021

Le Président,

Denis TURREL



Haute garonne
Date de reception de l'AR: 23/03/2021
031-200066819-AU_011_2021-AU

*recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois
68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 »*